

TROYES
CHAMPAGNE

MÉTROPOLE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
17 octobre 2019/ 18 octobre 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Jean-Luc BISCHOFF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

Présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUEL Gérard, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MANDELLI François à BOISSEAU Dominique

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique, BRET Marc

Absents : PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : PEUCHERET Alain, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie, ZAJAC Anna, GRANDPIERRE Elisabeth, THOMAS Christine, ROBLET Bernard, JOLLIOT Marie-France, SERRA Frédéric, BRANLE Christian, RIGAUD Jacques, RICHARD Olivier

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : CHEVALIER Bertrand

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°17	Avenant n°1 à la convention Action Logement – Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers
RAPPORTEUR	Isabelle HELLIOT-COURONNE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
108	106	106		1	14

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ACTION LOGEMENT – VOLET IMMOBILIER
AVEC RESERVATION PREVISIONNELLE DE CONCOURS FINANCIERS**

Annexes : avenant à la convention (annexe 1) et tableau des opérations (annexe 2)

Exposé :

Par délibération n°13 du 20 décembre 2018, Troyes Champagne Métropole a approuvé la signature d'une convention avec Action Logement visant à financer la rénovation immobilière en cœur de Ville de Troyes et développer une offre de logement locative des salariés. Action logement peut intervenir soit à travers des préfinancements d'opération, soit par des prêts à taux bonifiés.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville et désormais dans l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), dont le périmètre a été défini par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019.

Par cet avenant, Action Logement souhaite définir le volet immobilier avec une réservation prévisionnelle de concours financiers. La liste des opérations portées par des bailleurs publics ou privés figurent en annexe de l'avenant.

Action Logement pourrait accompagner 14 opérations soit potentiellement 154 logements.

Enfin, au fur et à mesure de la maturation du projet de revitalisation du centre-ville, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole pourront proposer de nouveaux projets immobiliers. Ces derniers, assortis d'une réservation complémentaire de concours financiers, feront l'objet d'un avenant aux présentes.

L'engagement financier d'Action Logement est soumis à la validation de la Commission de crédit nationale du 27 septembre 2019.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le présent avenant à la convention opérationnelle avec Action Logement et la Ville de Troyes ;**
- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE pour le financement de ces projets immobiliers par Action Logement ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer l'avenant à la convention opérationnelle, ainsi que tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**AVENANT A LA CONVENTION – ACTION LOGEMENT / VILLE DE TROYES / TROYES CHAMPAGNE
METROPOLE EN DATE DU 21/12/2018**

Entre la Ville de Troyes et l'EPCI Troyes Champagne Métropole (TCM), d'une part

Et Action Logement, d'autre part

Il a été rappelé ce qui suit :

Le programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'ANAH en leur qualité de financeurs, a inscrit comme **priorité nationale**, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Il concerne 222 villes qui seront accompagnées dans leur projet de redynamisation de territoire dans les conditions définies par une convention cadre pluriannuelle entre la Ville et son EPCI d'une part et l'Etat et les partenaires financeurs d'autre part.

Le projet du centre-ville de la Ville de TROYES :

- La Ville de TROYES porte pour son centre-ville un projet de transformation élaboré en accord avec son intercommunalité pour revitaliser le centre-ville et renforcer la centralité et l'attractivité de l'agglomération.
- Ce projet a été sélectionné par le plan d'Action Cœur de ville. Il fait partie de la liste des 222 villes retenues qui seront financièrement accompagnées. Il donnera lieu (ou a donné lieu) à ce titre à la mise en place d'une convention cadre pluri annuelle avec toutes les parties prenantes.
- Les principaux enjeux du projet global, porté par la collectivité, qui a vocation à s'inscrire dans le périmètre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sont les suivants :

1. Habitat

Depuis le milieu des années 90, la Ville de Troyes a lancé plusieurs OPAH RU sur le bouchon de Champagne. Cet outil répondait aux préconisations de l'Etat (ANAH) visant à lutter contre les logements insalubres, la précarité énergétique...jusqu'à la fin des années 2000. Dans le cadre d'un PNRQAD signé en 2012, une 4ème OPAH RU (2012/2017) a été lancée et sera prolongée jusqu'en 2020 dans le cadre d'un avenant signé en 2018. Grâce à Action Cœur de Ville, cette 4^e OPAH RU se prolongera jusqu'en 2022. La prolongation de l'OPAH RU sera financée à travers Cœur de Ville (fiche action AM 1.3 de la convention ACV). En parallèle, une Opération de Restauration Immobilière a été lancée sur 12 immeubles ou 6 000 m² de surfaces de planchers, dans le cadre de la convention ANRU-PNRQAD. En 2018, la Ville a acquis 4 immeubles (2 immeubles sur la rue Jaillant-Deschainets, rue Gambey, rue de la Bonneterie) et quelques appartements dans une copropriété en voie de redressement. L'objectif étant de recycler ces logements après études techniques et architecturales et de les remettre sur le marché de l'immobilier auprès de professionnels publics et privés D'autres actions complémentaires pourront être menées sur le patrimoine vacant et dégradé via des procédures à étudier ; abandon manifeste, THIRORI,...pour s'adapter aux différentes situations juridiques.

A proximité du bouchon de champagne, la reconversion du quartier Jules Guesde (bénéficiant d'un NPNRU) sur 6 ha (fiche action AM 1.1 de la convention ACV) et l'Ecoquartier Chomedey/Tauxelles (label étape 2) sur 4 ha, seront également des enjeux pour créer de nouveaux quartiers et attirer une nouvelle population. Enfin, dans la tête du bouchon de Champagne, l'opération de renouvellement urbain « Planche Clément » initiée en 2012 va permettre de renouveler ce vaste îlot urbain (186 logements) avec des démolitions, des réhabilitations de l'existant et la libération d'un terrain en vue d'une cession à un opérateur privé pour créer de la mixité

2. Développement économique et commercial

Un programme d'actions est engagé dès 2018 : une journée d'animation sur le commerce (dispositif national), action AM 2.1 de la convention ACV, la définition d'un nouveau périmètre du secteur marchand (étude à lancer), fiche action AM 2.2.

Courant 2019, et dans le cadre d'un appel à projet FISAC, plusieurs actions seront lancées comme la mise en place d'un site digitalisé pour les commerces de centre-ville (fiche action AM 2.6 de la convention ACV), une aide exceptionnelle aux commerçants et artisans pour les travaux d'accessibilité et de sécurité des commerces (fiche action AM 2.7) à voir en fonction de ce qui va être décidé...., l'acquisition de locaux commerciaux pour lancer de nouveaux concepts (fiche action AM 2.4), une étude de programmation de la halle marchandes en vue de moderniser les lieux (fiche action AM 2.3).

3. Accessibilité, mobilité, connexion

Dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) actuellement en cours de révision, il s'agira de mieux relier la périphérie au centre historique.

4. Mise en valeur des formes urbaines de l'espace public et du patrimoine

La Ville de Troyes continue ses aménagements des espaces publics dans le bouchon de champagne (piétonisation, stationnement, mise en valeur de l'espace...) et notamment dès 2018 le secteur Viardin, Turenne, Trinité (en cours, fiche action AM 4.1 de la convention ACV) et également la place de la Tour en 2018/2019 (fiche action AM 4.2).

Pour la période 2018/2022, la mutation urbaine avec le projet Muséal sera un ambitieux programme pluriannuel pour redynamiser notamment la tête du Bouchon (fiche action AM 4.3) et créer un site dédié au patrimoine industriel (CE3IM). Sur le plan patrimonial, il s'agira également de restaurer certaines baies vitrées sur les édifices religieux sur 3 ans (fiche action AM 4.4).

5. Offre de services, culturelle et de loisirs

La reconversion des Ursulines d'une surface d'environ 2 ha, au cœur de la cité, est en cours d'acquisition par Troyes Champagne Métropole (TCM). L'objectif est de créer un nouveau site de formation sur les métiers de la santé (fiche action AM 5.1) et qui sera l'action phare de la thématique. Des professionnels liés aux métiers de la santé pourront également s'implanter afin de créer des synergies. Une étude de faisabilité et de programmation sera lancée début 2019.

- Le projet comporte donc un volet Habitat portant sur plusieurs immeubles stratégiques du centre-ville à restructurer et réhabiliter pour y accueillir une offre renouvelée de logement et de commerce.

C'est dans ce cadre que la ville et l'EPCI de Troyes Champagne Métropole et Action Logement ont convenu aux termes d'une convention en date du 21 Décembre 2018 de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la reconstruction d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT, afin d'y développer une offre d'habitat et de commerce renouvelée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.

Ces engagements sont partie intégrante du Programme action Cœur de Ville initié par l'Etat et les partenaires du Programme : Action Logement, Caisse des Dépôts, ANAH et ANRU.

Aux termes de l'article 3.2 : Financement » de la convention en date du 21 Décembre 2018, il est précisé que le financement d'Action Logement Services intervient en complément de celui de l'Etat, de ses établissements publics et des autres partenaires éventuels du projet.

Pour les opérations locatives, deux types de financement sont possibles et peuvent être sollicités :

- Un préfinancement court terme (maximum 3 ans) destiné au portage amont de l'immeuble assis sur la valeur d'acquisition et des frais induits (frais de notaire, droits, études de projet, frais de mise en sécurité, frais de portage...)
- Le financement long terme des travaux de reconstruction et de réhabilitation de l'immeuble (parties communes et parties privatives distinctement) en prêt long terme et en subvention selon l'économie du projet.

Pour les opérations en accession sociale à la propriété, le financement consiste, de façon générale, en prêt court terme et en subvention selon le montage de l'opération et l'économie du projet.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Financement

Dans le cadre de l'« article 3 : Modalités de financement des opérations de reconstruction – réhabilitation par Action Logement », il est prévu d'insérer un article 3.4 intitulé « Réserve prévisionnelle de concours financiers » libellé comme suit :

« Article 3.4 : Réserve prévisionnelle de concours financiers

Afin de favoriser la mobilisation d'investisseurs immobiliers (organismes HLM et investisseurs privés) et ainsi enclencher plus rapidement le montage des projets, Action Logement, dans le cadre de la présente convention, s'engage à réserver des concours financiers à hauteur de 17 377 660 €. Ces financements sont affectés aux projets décrits dans l'annexe n°2.

La Ville et l'EPCI s'engagent en outre à inciter les différents opérateurs immobiliers pressentis à faire toute diligence pour déposer les demandes de financement complètes auprès d'Action Logement Services.

Chaque dossier fera l'objet d'une instruction, imposable par immeuble, par Action Logement Services et fera l'objet d'une décision d'octroi dans le cadre des instances propres à Action Logement Services conformément à l'article 3.2 de la présente convention.

Il est d'ores et déjà convenu entre les parties qu'en cas de non-engagement de la totalité des concours financiers au terme de la présente convention, ces crédits ne pourront être redéployés vers d'autres projets de la ville et de l'EPCI.

Par ailleurs, au fur et à mesure de la maturation du projet de revitalisation du centre-ville, la ville et l'EPCI pourront proposer de nouveaux projets immobiliers. Ces nouveaux projets immobiliers, assortis d'une réservation complémentaire de concours financiers, feront l'objet d'un avenant aux présentes. »

Article 2 : Suivi de la convention

A l'article 6 : Modalités de suivi de la convention », est inséré un alinéa 3 libellé comme suit :

« En cas de réservation prévisionnelle de concours financiers, le comité de pilotage se réunit deux fois par an afin de dresser un état d'avancement des opérations et le cas échéant adopter les mesures correctives. »

Article 3 : Dispositions diverses

Toutes autres clauses, charges et conditions de la convention en date du 21 Décembre 2018, en ce qu'elles ne sont pas contraires à celle du présent acte, demeurent inchangées

Le XX/XX/2019

Ville de Troyes

Troyes Champagne Métropole

Le Maire

Monsieur François BAROIN

Le Président de

ou son Délégué

Monsieur Alain PEUCHERET

Action Logement

Action Logement

Le Président du CRAL Grand Est
Monsieur Damien SIONNEAU

Le Vice-Président du CRAL Grand Est
Monsieur Michel HUARD

AVENANT A LA CONVENTION – ACTION LOGEMENT / VILLE DE TROYES / TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Annexe 1 : Fiches Opérations

- Fiche 1 : 10-12-14 rue Marguerite Bourgeoys
- Fiche 2 : 49-53 rue Clémenceau (rue Vierge)
- Fiche 3 : 6 Av Chomedey de Maisonnaue
- Fiche 4 : 37 rue du Cloître St Etienne (AA)
- Fiche 5 : 13 rue Romagon
- Fiche 6 : 14 rue Saint Antoine
- Fiche 7 : Site Fra For
- Fiche 8 : 2 Bd du 14 juillet
- Fiche 9 : 3 rue Mitandier
- Fiche 10 : 36 rue du Colonel Poirier
- Fiche 11 : 83 avenue Brossolette
- Fiche 12 : 22 rue Thénard
- Fiche 13 : 23 rue Charles Dutreix

Annexe 2 : Prévisionnel de financement ACTION LOGEMENT

Commune	adresse	nature construction	Notes-opération	opération	SHAB en m²	nb de logt	prévisionnel financier (mille €)	Enveloppe prévisionnelle totale	Date engagement Convention de la mairie	PÉRIMÈTRE
TROYES	Y-12-14 rue Marguerite Bourgeoys	CONSTRUCTION	Locatif social (11 PLAI + 20 PLUS)	TROYES HABITAT	1 720	31	0	1 720 000	09/04/2019	CRU
TROYES	49-53 rue Clémenceau (rue Vierge)	ACQUISITION AMéliORATION	Locatif social (11 PLAI + 4 PLUS + 10 m²)	MON LOG-ES	1 300	26	711 784	2 049 784	31/07/2019	CRU
TROYES	6 Av Chomedey de Maisonnaue	ACQUISITION AMéliORATION	Locatif social (11 PLUS + 4 PLAI)	MON LOG-ES	954	13	889 940	1 844 940	31/07/2019	CRU
TROYES	17 rue du Cloître St Etienne	ACQUISITION AMéliORATION	Locatif social (11 PLUS + 2 m²)	MON LOG-ES	716	14	333 772	1 331 772	30/07/2019	CRU
TROYES	17 rue du Cloître St Etienne	CONSTRUCTION	Locatif social (2 PLAI + 3 PLAI)	MON LOG-ES	255	5	119 204	374 204	30/07/2019	CRU
TROYES	1 rue Poirier	RECONSTRUCTION	Locatif social (7 PLAI + 16 PLUS)	AUBE IMMOBILIER	1 453	23	0	1 453 700		CRU
TROYES	1 rue Poirier	ACQUISITION AMéliORATION	Locatif social (3 PLAI)	AUBE IMMOBILIER	142	3	0	142 340		INTERVENTION
TROYES	5 rue Poirier	ACQUISITION AMéliORATION	Locatif social (10 PLAI + 20 PLUS)	TROYES HABITAT	2 458	39	0	2 457 580		CRU
TROYES	2 Bd du 14 juillet	CONSTRUCTION	Locatif social	MON LOG-ES	595	9	NC	595 000		CRU
TROYES	1 rue Vierge	CONSTRUCTION	Locatif social	MON LOG-ES	520	8	NC	520 000		CRU
TROYES	10 Rue St. Christophe	ACQUISITION AMéliORATION	Locatif social	TROYES HABITAT	85	1	NC	45 000		CRU
TROYES	42 avenue Brossolette	CONSTRUCTION	Locatif social	AUBE IMMOBILIER	975	15	NC	975 000		CRU
TROYES	22 Rue Thénard	ACQUISITION AMéliORATION	Locatif social	TROYES HABITAT	1 425	25	NC	1 425 000		CRU
TROYES	12 Rue Charles Dutreix	ACQUISITION AMéliORATION	Locatif social	TROYES HABITAT	2 915	31	NC	2 915 000		CRU
Total					10 309	164	2 894 980	11 372 880		

**Annexe N°2 - Avenant à la convention opérationnelle
Immeubles identifiés, prévisionnel de financement Action Logement**

Commune	adresse	nature construction	Nature opération	opérateur	SHAB en m ²	nbre de logt	préfinancement mobilisable	Prêts et Subvention	Total Réserve de crédit	Date engagement Commission de crédit
TROYES	10-12-14 rue Marguerite Bourgeoys	CONSTRUCTION	Locatif social (11 PLAI + 20 PLUS)	TROYES HABITAT	1 920	31		1 920 000 €	1 920 000 €	19/04/2019
TROYES	49-53 rue Clémenceau (rue Vierge)	ACQUISITION-AMÉLIORATION	Locatif social (7 PLAI + 6 PLUS + 13 PLJ)	MON LOGIS	1 300	26	751 700 €	1 298 000 €	2 049 700 €	31/07/2019
TROYES	6 AV Chomedey de Maisonneuve	ACQUISITION-AMÉLIORATION	Locatif social (7 PLUS + 6 PLJ)	MON LOGIS	956	13	889 260 €	955 000 €	1 844 260 €	31/07/2019
TROYES	37 rue du Cloître St Etienne	CONSTRUCTION	Locatif social (2 PLUS + 3 PLS)	MON LOGIS	255	5	119 200 €	255 000 €	374 200 €	30/07/2019
TROYES	37 rue du Cloître St Etienne	ACQUISITION-AMÉLIORATION	Locatif social (2 PLAI + 10 PLUS + 2 PLS)	MON LOGIS	715	14	333 700 €	929 000 €	1 262 700 €	02/08/2019
TROYES	13 rue Romagon	DEMOLITION-RECONSTRUCTION	Locatif social (7 PLAI + 16 PLUS)	AUBE IMMOBILIER	1 453	23		1 452 700 €	1 452 700 €	13/09/2019
TROYES	14 rue Saint Antoine	ACQUISITION-AMÉLIORATION	Locatif social (3 PLAI)	AUBE IMMOBILIER	162	3		162 360 €	162 360 €	13/09/2019
TROYES	Site FRA FOR – rue des Moulins de Brûlé	ACQUISITION-AMÉLIORATION	Locatif social (13 PLAI + 26 PLUS)	TROYES HABITAT	2 458	39		2 457 580 €	2 457 580 €	
TROYES	2, Bd du 14 Juillet	CONSTRUCTION	Locatif social	MON LOGIS	585	9	NC	585 000 €	585 000 €	
TROYES	3 rue Milanier	CONSTRUCTION	Locatif social	MON LOGIS	520	8	NC	520 000 €	520 000 €	
TROYES	83 avenue Brassalette	CONSTRUCTION	Locatif social	AUBE IMMOBILIER	975	15	NC	975 000 €	975 000 €	
TROYES	21, 23 rue Jaillant –Deschainets	ACQUISITION-AMÉLIORATION	locatif privé	A définir	1 050	21	NC	1 050 000 €	1 050 000 €	
TROYES	45 rue Jaillant DESCHAINETS	ACQUISITION-AMÉLIORATION	locatif privé	A définir	180	3	NC	180 000 €	180 000 €	
TROYES	18, 20 rue Gambey	ACQUISITION-AMÉLIORATION	locatif privé	A définir	360	7	NC	360 000 €	360 000 €	
TROYES	2, 4 rue de la Bonneterie	ACQUISITION-AMÉLIORATION	locatif privé	A définir	525	10	NC	525 000 €	525 000 €	
TROYES	18, rue Saussier	ACQUISITION-AMÉLIORATION	locatif privé	A définir	205	4	NC	205 000 €	205 000 €	
TROYES	30 rue du Général DE GAULLE	ACQUISITION-AMÉLIORATION	locatif privé	A définir	100	2	NC	100 000 €	100 000 €	
Total					13 719	233	2 093 860 €	13 929 640 €	16 023 500 €	
								Déjà engagé		
								9 065 920 €		
								Disponible		
								6 957 580 €		

Nb
estimés